

Orléans, le 27 janvier 2005

COMMUNIQUE : 1A PROPOS DE BIODIVERSITE

Le Président Chirac, s'exprimant devant la Conférence Internationale « Biodiversité : Science et gouvernance » tenue à Paris du 23 au 28 janvier, a déclaré : « Chaque pays doit prendre des mesures concrètes. Au premier rang, ceux qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Comme la France qui s'y engage résolument ».

Suivent un certain nombre d'intentions et d'engagements précis en la matière.

On espère que ceux-ci seront tenus. Car le volontarisme du Président contraste avec la réalité française de ces dernières années. Qu'on en juge :

- le 19 août dernier, la Commission de Bruxelles a publié un rapport faisant le point sur le respect de la législation communautaire sur l'environnement par les divers états membres.

Ce rapport est accablant pour notre pays qui se classe au dernier rang de l'Union européenne pour la protection de la nature et de l'environnement. La France se trouve être le cancre de la classe européenne et se retrouve derrière des pays dont la réputation en matière de protection de l'environnement n'est en général pas excellente tels le Portugal, l'Italie ou la Grèce.

Plus précisément le rapport indique que « c'est dans les secteurs de l'eau, des déchets, de la protection de la nature et des évaluations des incidences sur l'environnement que l'on enregistre le plus grand nombre de carences. »

- le 12 janvier dernier la France était rappelée à l'ordre par la Commission européenne en matière d'environnement. Très précisément le contentieux porte sur trois domaines :

- insuffisance de sites à proposer dans le cadre du réseau Natura 2000 visant justement à préserver la biodiversité,
- insuffisance de sites désignés pour assurer la conservation des populations d'oiseaux sauvages (surface actuelle de 2,5% du territoire au lieu des 8% prévisionnels),
- non respect des législations européennes sur le déversement des substances dangereuses dans l'eau.

Sur ces points, si la France ne se met pas en conformité, il sera demandé à la Cour européenne de prononcer à son encontre des astreintes financières quotidiennes, lourdes de conséquences pour chacun d'entre nous.

On voit qu'il y a fort à faire.

Or, avec un budget de 830 M€ en 2004 et de 825 M€ en 2005, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (0,1% du Budget total de l'état, contre 3% en Suède) ne sera peut-être pas un acteur bien efficace pour que les bonnes intentions du Président voient le jour.

Espérons quand même.

Où en sont le Loiret et la Région Centre dans tout cela ? La constitution du réseau Natura 2000 avance rapidement grâce à une forte impulsion de la DIREN-Centre et une

bonne participation des acteurs socio-professionnels, notamment forestiers, ce qui est encourageant. Pour autant, ce que l'on peut appeler la nature ordinaire souffre toujours de multiples pressions anthropiques et continue à se dégrader. Ainsi, de nombreuses espèces disparaissent peu à peu de nos villes et de nos campagnes : à titre d'exemple, une espèce aussi commune que le moineau domestique, que tout le monde connaît, a vu s'effondrer considérablement ses populations dans toute l'Europe et son petit cousin le moineau friquet, plus rural, a quasiment disparu des campagnes de la région. Une part considérable de la flore régionale n'est plus représentée que par quelques stations aussi relictuelles que fragiles. Sans vouloir accabler les agriculteurs qui sont pris dans un système terriblement contraignant, force est aujourd'hui de constater que, comme pour la reconquête d'une ressource en eau de qualité, l'avenir de notre biodiversité régionale est bien entre leurs mains. Nombreux sont déjà les agriculteurs qui se mobilisent, mais il est indispensable qu'ils deviennent largement et rapidement majoritaires et soient fortement soutenus par une politique d'éco-conditionnalité volontariste et équitable.

Le débat porté par les apiculteurs vis-à-vis des pesticides utilisés en agriculture est une autre illustration des problèmes que rencontre la biodiversité qui nous entoure. Clés de voûte de la biodiversité et témoins des déséquilibres que nous introduisons dans la nature, les abeilles disparaissent aussi de nos campagnes. Autrefois porteuses de l'identité de nos régions agricoles comme le Gâtinais, leur disparition rapide ne peut que nous inquiéter sur les conséquences au regard d'une fonction naturelle aussi fondamentale pour l'ensemble du vivant que la pollinisation.

Comme le préconise l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, il est du devoir de l'Etat comme du citoyen en passant par les collectivités locales, de s'impliquer dans une stratégie pour la préservation de la biodiversité ambitieuse. Nous en dépendons tant !

Yves TRUELLE et Jean-Louis PRATZ
Association des Naturalistes Orléanais
et de la Loire Moyenne